

REGLEMENTATION ROUTIERE EN ESPAGNE

*** Sens de circulation et priorité à droite**

*** Limitations de vitesse pour les véhicules légers (sauf signalisation contraire)**

- En agglomération : 50 km/h
- Hors agglomération : 90 km/h ; 45km/h sur routes étroites (<1,5m)
- Routes à chaussées séparées : 100 km/h
- Autoroute : 120 km/h

*** Pour les caravanes et camping-cars**

- Routes ordinaires : 80 km/h
- Routes ordinaires, routes à chaussées séparées et autoroutes : 90 km/h.

*** Usage d'un téléphone tenu en main interdit, kit mains libres toléré.**

*** Port de la ceinture de sécurité obligatoire, à l'avant comme à l'arrière.**

*** Détecteur de radars et écrans dans le véhicule interdits, sauf GPS.**

*** La conduite sous l'influence de stupéfiants est interdite Les feux de route sont interdits en agglomération.**

*** Les enfants de moins de 10 ans doivent être installés dans des sièges auto adaptés à leur morphologie. A défaut, le véhicule peut être immobilisé.**

*** Taux d'alcool dans le sang à partir duquel la conduite est interdite :**

- 0,5 g/l pour les automobilistes et les deux roues motorisés
- 0,3 g/l pour les conducteurs ayant moins de deux ans de permis, les conducteurs de poids lourds et d'autocars, les transporteurs de matières dangereuses et les agents publics.

*** De jour, les motocyclistes doivent allumer leurs feux de croisement. Port du casque sur les cyclos et les motos obligatoire.**

- Cyclistes : port du casque et du gilet obligatoire sur les routes, recommandé en ville.
- Cyclistes de moins de 16 ans : casque toujours obligatoire.

*** Equipement obligatoire à bord :**

- 1 gilet rétro réfléchissant par personne à bord
- 2 triangles de signalisation (à disposer en cas de besoin à 50m avant et après un véhicule immobilisé sur la chaussée)
- 1 jeu d'ampoules de rechange

*** Stationnement irrégulier :**

En cas de stationnement irrégulier, la mise en fourrière est systématique. L'amende est de 84,14€. Dans certaines municipalités, le "sabot de Denver " est utilisé pour immobiliser les véhicules en stationnement irrégulier. Une ligne jaune en zigzag tracée sur la chaussée indique une interdiction de stationner.

*** Stationnement alterné :**

Dans les rues à sens unique, les véhicules doivent stationner les jours impairs du côté des immeubles à numéros impairs, les jours pairs du côté des immeubles à numéros pairs.

*** Zona Azul :**

Dans les zones bleues ("Zona Azul"), la durée du stationnement est limitée entre 8 h et 21 h (durée maximale : 1h30). Le disque de stationnement peut être obtenu dans les bureaux de tabac et chez les marchands de journaux.

*** Zona O.R.A. :**

Au centre de certaines grandes villes, se trouve une zone "Zona O.R.A.", où le stationnement est permis pour une durée de 30, 60 ou 90 minutes, à condition d'apposer sur le pare-brise un ticket acheté dans un bureau de tabac ou chez un marchand de journaux.